

CONFÉRENCE DE MADAME CHRISTIANE TAUBIRA
INVITÉE DE L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ DU PAYS D'AIX
AIX-EN-PROVENCE LE 15 MAI 2004.

« LES FEMMES ET LA LAÏCITÉ »

Présentation de l'Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix par son Président, André Abeille.

Christiane Taubira :

« Merci, Monsieur le Président, Madame le Maire adjoint, Mesdames, Messieurs, merci pour vos paroles extrêmement chaleureuses.

Mesdames, messieurs, monsieur le Président, merci pour votre invitation. Je suis profondément heureuse d'être ici. Ce n'est pas un exercice de style parce que je me suis vraiment battue et je me suis arrachée à une réunion extrêmement importante à Paris pour être parmi vous aujourd'hui. C'est un engagement avec l'Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix pris il y a déjà presque six mois et je tenais à respecter cet engagement. Depuis trois semaines, je me bats pour le maintenir, malgré les contraintes qui s'accroissent en ce moment, en disant qu'il était hors de question que je parjure ma parole envers l'observatoire laïc au pays d'Aix et je suis contente d'avoir pu tenir ma parole. Je suis ravie de voir autant de femmes dans la salle. J'apprends qu'il y a des élus locaux, des conseillers municipaux et des conseillères régionales. Merci de prendre le temps sur vos obligations quotidiennes de venir m'enrichir moi aussi, parce que je viens partager, je viens échanger, donc m'enrichir moi aussi de vos réflexions, de vos expériences, parce que je partirai d'ici peut être plus sûre encore de ce en quoi je crois, peut être aussi déstabilisée sur mes convictions mais c'est un exercice que j'apprécie aussi. Et de toute façon je partirai plus instruite, plus riche de la diversité de la réflexion dans la société française, de la diversité des expériences et de la franchise avec laquelle j'espère vous me communiquerez vos convictions sur ce sujet.

Je ne sais pas pourquoi nous sommes sous les auspices de Mirabeau qui, de ce que j'en sais, était assez volage et j'ai même lu qu'il quittait la prison du fort de Joux pour aller rencontrer des belles et qu'il n'était lui-même pas si beau que ça. Ce sont les mystères du charme. Pour l'époque il était beau me dit une dame au premier rang, impitoyable.

Je vais vous parler tel que je sais le faire parce que je ne sais pas le faire autrement. Je vais vous parler en vous exprimant très librement ce que je pense des problèmes de la laïcité, des discussions qui ont cours, des solutions possibles. Je vais vous dire mes convictions avec toute la force qui m'habite, je vais vous demander pardon, déjà, si je vous heurte par des propos. Mes convictions sont saines, elles peuvent être fausses, mais elles sont saines elles ne sont dictées par rien d'autre que par ce que j'ai compris de la vie, par ce que j'ai recueilli des échanges avec les autres, par ce que j'ai collecté de ces rencontres qui ont eu lieu l'année dernière, par ce que j'ai retenu de mes multiples lectures et par ce que ma sensibilité me permet de saisir de ce problème. Si je vous heurte pardonnez-moi, mais n'hésitez pas à me dire très franchement ce que vous en pensez, ce sera incontestablement dans le respect mutuel.

Parler de la laïcité, un peu moins de six mois après l'effervescence qu'a provoquée la question du port du voile, parce que le problème de la laïcité a été rétréci pendant presque un an et demi à la question du port du voile, parler de la laïcité aujourd'hui évidemment ne se fait pas de la même façon qu'il y a un an.

Ce que l'on peut retenir aujourd'hui, où une loi a été votée, où les discussions et les querelles même portent sur une circulaire d'application, c'est que nous avons un recul qui nous permet d'abord d'être dans un contexte un peu dépassionné, mais surtout, avec les réactions qui ont suivi l'adoption de la loi et l'élaboration de cette circulaire, de nous interroger à la fois sur la qualité du débat qui a eu lieu sur

la laïcité, dans presque toute la France, et sur la qualité de la réponse, uniquement législative pour l'instant, qui a été donnée, non pas à la laïcité, je dirai tout à l'heure pourquoi, mais à la question du voile qui a servi en fait de rétrécissement à cette question de la laïcité.

On s'est d'abord rendu compte surtout qu'il n'existe nulle part de définition officielle de la laïcité. Il n'en existe pas d'avantage aujourd'hui où nous avons une loi qui prétend être une loi de laïcité et qui est en fait une loi d'interdiction de port de signes religieux.

Certains, et notamment la commission de la laïcité, avaient souhaité une interdiction des signes religieux, politiques et commerciaux. Nous en sommes restés à l'interdiction de signes religieux. Cette loi, qui prétend s'appeler une loi de la laïcité, ne traite pas des problèmes de la laïcité.

Nous ne disposons d'aucune définition officielle de la laïcité. Pourtant le principe en est inscrit dans la Constitution, dans le préambule de la Constitution. Nous vivons donc dans une République laïque qui dans les faits l'est ; également elle imprègne la plupart de nos lois. Mais nous n'avons pas de définition de la laïcité, d'abord parce que la laïcité était un adjectif : la République est laïque. On ne s'est pas soucié de savoir ce qu'était le concept de la laïcité on savait que la République était laïque, c'est à dire qu'elle prenait acte de la séparation du temporel et du spirituel de la séparation de l'Eglise et de l'Etat la séparation du clergé et des institutions publiques.

Alors en l'absence de cette définition que se passe-t-il ? Il se passe quelque chose de tout à fait normal et naturel : une très joyeuse improvisation. C'est à dire qu'ont fleuri des définitions spontanées, ou réfléchies, ou construites, ou structurées, mais des définitions qui n'avaient pas de légitimité particulière, au point qu'aucune d'entre elles ne s'est imposée. Et pour ma part j'ai été assez réjouie de lire un certain nombre de références sur la laïcité, parce que deux points de vue se sont confrontés pendant quelques temps : le point de vue de l'unicité de la laïcité française et l'autre point de vue de l'universalité de la laïcité.

Sur l'unicité de la laïcité française, c'est français ça ne s'exporte pas. La meilleure preuve c'est que dans la plupart des langues ça ne se traduit pas et donc restons comme nous sommes, n'ayons pas d'ambition extérieure et surtout comprenons que c'est démodé, que c'est passé, ça ne se modernise pas et qu'on ne peut pas en avoir un usage très efficace aujourd'hui. L'autre principe, pas vraiment antagonique mais qui est en même temps un peu contradictoire, c'est celui de l'universalité du concept de la laïcité. Dans ce principe d'universalité on découvre des références qui sont, moi je trouve, assez plaisantes puisqu'il y en a qui font remonter la laïcité à Aristote, d'autres la font remonter à l'antiquité grecque, à Averroès au XII^e siècle, à Spinoza au XVII^e, à Condorcet au Siècle des Lumières qui, il faut le dire, avait un plan d'instruction publique qu'il a présenté devant la Convention en 1792.

Et puis d'autres prennent Confucius comme référence, Jésus-Christ aussi, Monsieur Philippe Seguin, parce que Jésus-Christ vous risquez de ne pas me croire, donc je vous donne l'auteur de la référence à Jésus-Christ c'est Monsieur Philippe Seguin. Voilà des références données sur le caractère universel de la laïcité.

Et à vrai dire, pour revenir plus sérieusement au sujet, à vrai dire, si on considère que la laïcité c'est bien la séparation du temporel et du spirituel, que c'est bien la séparation de la sphère publique de la sphère privée, que la laïcité permet, autorise à exercer sa rationalité à l'égard de toute spiritualité, avec ou sans dieu, que cette laïcité elle nous permet de nous affranchir de toutes les aliénations, qu'elles soient religieuses, qu'elles soient politiques, qu'elles soient culturelles. Si on retient cette définition un peu audacieuse de ma part, vous voyez bien que ce n'est pas une définition compacte que je propose en référence, mais une déclinaison du contenu de la laïcité, du concept de la laïcité. Si on retient cela finalement, ces auteurs-là ne sont pas moins respectables que ceux que l'on cite habituellement à savoir principalement Emile Combe, Jean Jaurès, Gambetta, Clémenceau, et d'ailleurs Mirabeau lui-même a dit que la religion n'est pas, ne peut être, un rapport social.

Donc, on peut effectivement les considérer comme des auteurs laïques, comme des auteurs qui ont contribué à la longue gestation de la laïcité. Mais c'est vrai que la laïcité c'est un récit collectif, un récit historique en France et que, pour comprendre ce qu'elle est et pour savoir comment aujourd'hui

elle nous est utile, notamment au regard du statut de la femme, nous avons interrogé ce récit historique. Et si nous posons que la laïcité est bien la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, qu'elle est bien le principe qui permet aux institutions d'échapper à toutes les influences, mais toutes : les influences confessionnelles, les influences partisans aussi, les influences corporatistes, les influences financières et commerciales, en ce moment la laïcité doit être une forteresse et on ne doit concevoir ni assouplissement, ni abaissement. Ceci étant, la laïcité a l'obligation d'assurer l'égalité de tous, dans la sphère privée et dans la sphère publique, donc l'égalité d'exercice des cultes, l'égalité aussi dans le choix de la libre pensée ; elle doit assurer dans la sphère publique des conditions d'égalité pour les groupements, pour les associations, pour ceux qui représentent les citoyens dans leur choix de croyance ou de non-croyance.

Alors, on a assez dit que la laïcité ça n'était pas, ça ne se réduisait pas à un combat anti-religieux, de la même façon que je disais tout à l'heure ça ne se restreint pas à la question du port du voile. Ça ne se réduit pas à un combat anti-religieux, même si la laïcité française s'est construite sur la lutte contre une religion, il se trouve que c'était la religion catholique à cette époque, mais aussi contre tous les cléricatismes. Parce que les grandes lois laïques qui sont inscrites dans la législation française, sont des lois de liberté envers la religion officielle d'Etat de l'époque et contre tous les cléricatismes y compris les corporatismes et je me réfère notamment au fameux Comité des Forges.

Donc la pensée laïque n'est pas une pensée, n'est pas seulement non plus une pensée exclue aux religieux ... Et la pensée laïque est nourrie à la fois par des agnostiques, par des libres penseurs, farouches souvent, mais aussi par des croyants qui partagent la conviction que les institutions publiques doivent échapper aux influences et d'abord aux influences confessionnelles. Mais pour autant, toutes ces personnes, toutes ces réflexions, tous ces courants de pensée qui animent la pensée laïque, n'ignorent pas les ressorts spiritualistes et idéalistes qui nourrissent nos réflexions existentielles, nos réflexions sur le monde, nos réflexions sur nous-même(s).

Il ne s'agit pas de considérer que la raison est le seul moyen, le seul mode d'accès à la connaissance, il y en a d'autres, mais que ces institutions publiques, qui doivent être au service de l'intérêt général, ne doivent pas subir l'influence de ces courants de pensées confessionnelles, entre autre.

Et je prendrai une formule, celle des radicaux de gauche parce que je la trouve très belle, très acérée, c'est : « La loi respecte la foi, tant que la foi n'entend pas dicter la loi ».

Donc, il ne s'agit pas d'une exclusion, du recalage, de l'expulsion des croyances, il s'agit de veiller à ce que, dans la société, les institutions publiques au service de tous échappent aux intérêts catégoriels, qu'ils soient confessionnels, religieux, qu'ils soient corporatistes, qu'ils soient financiers, qu'ils soient commerciaux.

Et à ce titre, d'ailleurs, la confiscation des institutions publiques à des fins partisans est aussi une atteinte à la laïcité. Lorsqu'un parti politique fait main basse sur l'appareil d'Etat, quel qu'il soit, il compromet la laïcité parce qu'il confisque cet appareil au service des causes partisans, c'est à dire qu'il exclut de fait des catégories de citoyens.

Et la laïcité est donc affaiblie par ces attaques religieuses, elle est affaiblie par les attaques partisans, mais elle est affaiblie aussi par les attaques financières, économiques et commerciales. Lorsque des groupes d'influence, des groupes financiers, des groupes économiques, et parlons clairement, lorsqu'on entend (là je vais peut-être en heurter quelques-uns, j'en prends le risque pardonnez-moi, mais vous allez me renvoyer à la figure une autre catégorie, je prends le M.E.D.E.F., moi ; vous auriez le droit de m'en envoyer une autre), lorsque le M.E.D.E.F. fait des pieds et des mains, ce qui est son droit, lorsque le M.E.D.E.F. fait des pieds et des mains pour influencer les actes publics, les politiques publiques, c'est son droit d'agir. Lorsque les catégories de citoyens se regroupent autour d'un intérêt commun c'est pour défendre ces intérêts-là, donc que le M.E.D.E.F., ou une autre corporation d'ailleurs, s'organise pour peser sur les politiques publiques c'est regrettable, mais c'est concevable. Que les politiques publics, ceux qui sont chargés des politiques publiques cèdent, cela est condamnable. Et c'est le fait que ceux qui sont chargés des politiques publiques capitulent qui fait que la laïcité est attaquée, qu'elle est affaiblie. Ce n'est pas le fait que le M.E.D.E.F. essaye d'agir ou d'influencer, c'est le fait qu'il parvienne à agir ou à influencer qui fragilise la laïcité.

Nous avons donc le devoir de vigilance envers la laïcité sur toutes ces influences, sur toutes ces manœuvres dans la société qui visent à détourner l'appareil d'Etat, et donc le moyen des politiques publiques au service de certains courants ou de certaines catégories.

Alors cette laïcité qui n'a pas de définition, elle a une déclinaison. Elle a une histoire et elle a des enseignements. Elle nous enseigne que, pour l'instant, on n'a rien trouvé de mieux pour garantir la liberté des individus. Et si la question du voile islamique a posé tant de problèmes, c'est parce que le problème du voile se situait au sein de l'établissement scolaire. D'ailleurs, cette loi qui s'est voulue vigoureuse, les conclusions de la commission Stasi ainsi que de la commission Debré (Jean Louis Debré), des conclusions rigoureuses, fermes, qui expliquent la nécessité de l'urgence dans les réactions des pouvoirs publics, ces conclusions vigoureuses ne concernent pas le port du voile ailleurs qu'à l'école, ne le considèrent pas au sein des universités qui sont aussi des établissements publics, ne le considèrent pas dans d'autres espaces publics, ne le considèrent pas dans l'espace public en général. Parce que l'école est un lieu particulier, où justement nous savons que le jeune arrive et qu'il arrive pour acquérir des connaissances mais surtout une liberté de pensée, une liberté de conscience, la liberté de choisir de croire ou de ne pas croire et s'il croit, de croire en ce qu'il choisit.

Et si la laïcité est aussi difficile à traiter de ce point de vue, c'est parce que nous avons un vrai problème avec l'école qui, aujourd'hui, n'est plus le seul lieu d'accès au savoir et aux connaissances, qui voit s'élargir ses horizons, qui par son intégration à l'Europe se voit soumise à des légitimités contradictoires pour ce qui concerne les lois et les textes de référence. Et pourtant l'école demeure par excellence le lieu de tous les possibles, le lieu de l'égalité des possibles. C'est en passant par l'école que l'on peut échapper aux transcendances religieuses, que l'on peut échapper aux déterminismes sociaux, que l'on peut échapper aux destinées politiques. Il est donc compréhensible que l'enjeu de l'école soit un enjeu important et que la réflexion sur l'école percute la réflexion sur la laïcité. Et Paul Ricoeur nous dit d'ailleurs que si le problème de l'école est aussi compliqué c'est parce que l'école se trouve dans une position mitoyenne : entre la laïcité d'Etat qui est une laïcité d'agnosticisme, c'est-à-dire en principe de privation, de retrait, de non-implication, et la laïcité de la société civile qui est une laïcité active et polémique, et nous dit qu'il y a une circularité permanente entre cette laïcité d'agnosticisme et cette laïcité active et polémique. Cependant, au delà de cette circularité, c'est à la société civile, donc à la laïcité active et polémique, qu'il appartient de définir les conditions du vivre ensemble. Et c'est elle qui doit créer les conditions de convergence. C'est donc elle qui doit avoir le dernier mot.

Et cette réflexion sur l'école est directement liée, forcément, et le voile nous y ramène, à la question du statut de la femme. Et je crois que le cœur d'un des nœuds de la laïcité, c'est bien la question du statut de la femme.

Le statut de la femme, c'est à dire le statut personnel est lié au mariage, à la filiation, au patrimoine, aux héritages, lié bien entendu à toutes ces libertés, à ce qu'elle est en tant que sujet. Et il est intéressant de se rappeler que lorsque la laïcité a été inscrite dans le préambule de la Constitution, ce fut pour se référer à la première Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Et dans cette déclaration universelle, je veux, pour ma part, considérer que les références concernent la totalité des articles et dans, singulièrement, à la fois les articles sur la liberté de religion, dans toute la mesure où cette liberté ne crée pas un trouble à l'ordre public, puisque cela est précisé ainsi, mais également à la liberté à l'égalité et à l'autonomie du sujet.

Et la question du statut personnel de la femme, c'est la question de l'autonomie de la femme, en tant que sujet, en tant que sujet de droit. Et la laïcité est effectivement ce concept qui permet de considérer que la femme est un citoyen à part entière, pourvue de tous ses droits et soumise à toutes les obligations et à tous les devoirs. Et pourtant nous savons qu'il y a à peine soixante ans qu'elle est pourvue du droit de vote dans ce grand pays, qu'il y a à peine vingt-cinq ans, il lui fallait l'autorisation de son époux pour se déplacer, pour travailler et pour disposer de son patrimoine.

Aujourd'hui encore quelle est la situation ? Il est intéressant, puisque nous sommes dans une conjoncture de grande réflexion sur l'Union Européenne, sur son élargissement et sur un sujet qui fait

polémique, bataille, querelle etc., c'est la question de l'adhésion de la Turquie. Il est intéressant de constater l'état des faits, ici en France : eh bien, nous sommes moins de 10% à l'Assemblée nationale, moins de 10% à avoir accès à la décision politique, moins de 4% dans les conseils d'administration de grandes entreprises, moins de 4% à avoir accès aux décisions économiques qui pèsent. Les femmes sont 80% des pauvres, c'est déjà insupportable d'être pauvre, dans la misère, dans le dénuement, les femmes constituent 80% des pauvres ; elles constituent 2/3 du bataillon des contrats primaires à temps partiel non désirés. Nous allons évoquer un sujet extrêmement douloureux : c'est que dans ce pays les violences domestiques sont la première cause de violence et la mentalité liée aux violences domestiques est extrêmement importante, toutes les catégories sociales confondues. Ce n'est pas une question d'analphabétisme, d'illettrisme, de statut social de niveau culturel : toutes catégories sociales confondues. Aujourd'hui encore des femmes témoignent pour dire que dans leur rapport avec l'administration, on leur demande des autorisations de leur époux, que lorsqu'elles présentent des justificatifs de domicile, même lorsque c'est à leur nom, même lorsque c'est « monsieur et madame », on leur demande l'autorisation de leur époux. Alors je pense que c'est le reste de la loi Salique, parce que légalement ce n'est pas autorisé. Mais la loi Salique, ça remonte pourtant loin ! Il y a encore des fonctionnaires qui en sont encore imprégnés.

Voilà quand même la situation des femmes dans ce pays. Et nous devrions être extrêmement vigilantes avec l'élargissement de l'Europe. Je suis, pour ma part, favorable à l'élargissement puisqu'il n'y a plus à ne pas être favorable, c'est une réalité depuis le premier mai, mais je l'étais avant. Mais la situation des femmes, y compris dans le cadre juridique, n'est pas la même dans tous les pays d'Europe. En Pologne par exemple, cela fait plus de dix ans que la législation sur l'avortement a été réduite, a régressé, et que les femmes ont perdu ce droit-là. A Chypre, le droit au divorce n'existe pas, n'est pas reconnu. Et ce qu'il y a à craindre, c'est une banalisation de la régression des conquêtes féminines, de la génération qui m'a précédée, des femmes dont je n'ai pas envie de voler le combat et les conquêtes, parce que je sais à quel point elles se sont données dans ces batailles-là. Je sais la férocité des coups qu'elles ont reçus dans ces combats. C'est avec respect que je salue, que je regarde et que je m'interdis de m'approprier le combat de la génération, des générations j'allais dire, parce que même pour le droit de vote en 1944, bon...

Olympe de Gouges est montée à l'échafaud en 1791 ou 1793 Olympe de Gouges ; qui exigeait pour les femmes le droit de monter à la tribune puisqu'elles avaient le droit de monter à l'échafaud. Elles pouvaient être guillotonnées. Donc Olympe de Gouges disait : « Nous avons le droit aussi de monter à la tribune pour faire des discours politiques ». Elle est montée à l'échafaud. Parce qu'elle était montée à la tribune, elle est montée à l'échafaud.

Donc des générations de femmes se sont battues. Des conquêtes ont été difficiles, mais nous connaissons particulièrement les grands combats des années 60 et 70 et nous avons à les respecter et surtout à les transmettre. Peut-être pas totalement ma génération, parce que moi, j'étais au début de mes études, je quittais le lycée et j'entrais à l'université. J'ai vécu le bouillonnement, l'effervescence sans y participer, parce que je n'avais pas la maturité nécessaire pour le faire. Mais j'étais dans un état permanent d'excitation, donc j'ai des souvenirs tangibles de cette période. Les jeunes femmes qui ont 35 ans, et encore moins, ignorent tout de ces combats-là, de la vigueur de ces combats-là, de la férocité des oppositions, du courage monumental qu'il fallut aux femmes et, peut être un peu plus encore, aux hommes qui ont osé les accompagner, pour bousculer cette société dans des fondations qui semblaient immuables. Nous avons le devoir d'arriver à trouver les mots, l'expression, la chaleur, la force, la ferveur, la détermination pour l'expliquer aux jeunes femmes, pour qu'elles soient elles-mêmes déjà les gardiennes de ces conquêtes, en attendant qu'elles fassent les leurs. Et au menu des leurs, il y a à relever le niveau des droits des femmes dans cette Europe élargie. Ça, c'est la responsabilité des femmes de 30-35-40 ans et même on peut remonter à 25 ans. Oui, c'est votre responsabilité. Il faudra relever ce niveau des droits des femmes dans toute l'Europe.

Donc la laïcité de ce point de vue est un concept extrêmement précieux ; elle garantit notre liberté, notre liberté de conscience, notre liberté de croyance. Il garantit notre autonomie, notre capacité à grandir à nous épanouir à choisir. Et parmi les difficultés de l'école, il y a cela : comment réagir, comment répondre aujourd'hui à des jeunes à qui on transmet, savoir, connaissances, ingrédients de liberté et qui, forcément quand on est libre on est insoumis, donc deviennent indociles. Comment

l'école aujourd'hui sait répondre à l'indocilité des élèves ? C'est un défi pour les enseignants, mais pas seulement pour eux. C'est un défi pour nous tous, dans la société.

Cette laïcité je le répète est infiniment précieuse. Pour autant, elle ne nous autorise pas à ignorer les inégalités qui se creusent dans la société. Et on ne peut pas se contenter de la brandir, la laïcité, comme le paravent, le prétexte, l'alibi à toute écoute des différences, des difficultés, des inégalités, des injustices. La laïcité mérite beaucoup mieux que cela. La laïcité doit aussi interroger les politiques publiques, elle doit rappeler que parmi les promesses de la République il y a la liberté, il y a l'égalité, il y a la fraternité. Et que lorsque ceux qui détiennent l'appareil d'Etat, ceux qui sont donc chargés d'exécuter ces promesses de la République, ne le font pas, alors oui les inégalités se creusent, alors oui les injustices s'élargissent, alors oui les gens se révoltent aussi, alors oui parfois ils s'enferment dans des identités illusives telles que l'identité religieuse, alors oui parfois ils se replient.

Cela nous préoccupe, nous sommes moins préoccupés par ceux qui ont décidé de déclarer la guerre à la femme, parce qu'il y en a ! Ils nous déclarent la guerre, on la leur déclare aussi. Nous sommes des non-violents, mais nous ne nous laissons pas abattre, ni détruire. Donc cela ne nous préoccupe pas ; nous savons que nous devons les combattre. Mais pour ceux qui sont forcés, parce qu'ils sont refoulés aux marges des villes, parce qu'ils sont ignorés par la société et parce qu'ils ont subi, et subissent encore, un déni d'égalité, un déni de citoyenneté et parfois même un déni de nationalité, parce qu'il arrive qu'on leur dise qu'ils ne sont pas Français ; il arrive qu'on leur demande s'ils sont Français... Parce qu'ils subissent tout ça ils se replient parfois dans une identité illusoire, religieuse, une identité forcément rétrécissante, forcément rabougrie, parce que la religion, avec le respect que j'ai pour tous ceux qui croient profondément, la religion ce sont d'abord et surtout des mystères, des dogmes qui limitent notre action.

Je souhaite profondément que nous ayons des rapports critiques et libres et distants à la religion, ce qui n'empêche pas de croire, mais ça autorise à interroger.

La laïcité est donc un concept extrêmement précieux ; nous devons non seulement veiller à sa vigueur et à sa vitalité mais nous devons nous permettre d'interroger les pouvoirs publics sur le respect qu'ils ont de la mise en oeuvre des règles de la laïcité. Et la loi qui a été votée, je vous le disais, n'est pas une loi de la laïcité, elle a été, à mon avis, à un moment presque de désertion du pouvoir public. L'agitation ne remplace pas la désertion. L'agitation, la présence physique, le verbe haut, ne remplacent pas le néant de la réflexion, la lâcheté dans l'action. Et je pense que ce fut un moment de désertion, parce que plutôt que de prendre à bras le corps les problèmes de cette société, plutôt que de donner une nouvelle jeunesse à la laïcité, on l'a figée comme dans le marbre, on a édicté, on a décrété, sur peu de chose finalement, et depuis le débat s'est assoupi.

Et sincèrement, honneur à vous de l'entretenir, honneur à vous de maintenir la flamme, parce que nous avons encore à dire sur la laïcité, nous avons encore à comprendre sur la laïcité. Et pour ma part, je la comprends peut-être d'une façon un peu différente, parce que nous sommes tous le produit de notre vie, de notre parcours personnel, mais aussi de notre histoire collective.

Et moi je viens de l'histoire coloniale de la France. Je viens d'une partie de cette histoire coloniale qui ne s'est pas achevée par une rupture brutale, violente, sanglante, ni par une rupture négociée, violente sanglante. C'est Diên Biên Phu, ce qu'on appelait l'Indochine, c'est l'Algérie, ni par une rupture négociée, toute l'Afrique sud-saharienne, les négociations d'indépendance des années 60. Je ne viens pas de cette histoire coloniale de la France, je viens d'une autre, plus confuse, plus grise, je viens de l'outre-mer, de ces anciennes colonies qui sont devenues départements, qui se sont donc intégrées à la métropole lorsque les autres colonies ont rompu avec la métropole. Pour autant, je viens donc d'une colonie, à peuplement colonial, avec une construction d'identité qui est liée à cette histoire d'une extrême violence. Parce que les colonies c'est l'histoire des conquêtes coloniales, donc d'abord des génocides amérindiens, ensuite de la traite, ensuite de l'esclavage, de l'économie de plantation et donc de ces peuples nouveaux qui se sont rencontrés, se sont métissés et ont produit de nouvelles cultures, de nouvelles identités, de nouvelles langues, de nouvelles religions, de nouvelles pratiques, de nouveaux savoirs.

Je viens de là, avec tous les métissages possibles et imaginables. Je viens du monde. Je viens d'Amérique forcément avec les Amérindiens. Je viens d'Afrique par la traite de l'esclavage. Je viens

d'Europe par les engagés mais aussi par les maîtres parce qu'ils violaient très souvent les esclaves, mais ils étaient parfois piégés, ils tombaient amoureux. Je viens d'Asie parce que des populations ont été importées d'Asie pour travailler sur les plantations. Je viens du monde. Je porte donc le monde en moi. Je sais que la culture dont je suis issue, la culture qui, même à mon insu, m'a façonnée, cette culture-là s'est enrichie par syncrétisme de toutes les cultures du monde, de toutes les richesses du monde.

Et mon regard sur la différence est donc différent de celui que je pourrais avoir si j'avais grandi dans une société, disons mono-ethnique, où tout le monde se ressemble plus ou moins. Même si à force de vous regarder je vois bien que vous ne vous ressemblez pas, que vous n'avez pas la même couleur, qu'il y a toutes les nuances de beige, de blanc, de rose, de marron clair même, chez vous il y a tout, du rouge aussi, quand vous êtes fâchés.

Je suis imprégnée donc de ces différences qui ont été mon quotidien, mon décor naturel, ce que j'avais en permanence sous les yeux. Mais je suis imprégnée aussi de la façon dont certains ont jalousement conservé les règles de vie communautaires. Et j'interroge toujours les communautés pour savoir si elles sont authentiques. Est-ce un joli mot ? En tout cas si elles ont une longue tradition et donc une légitimité construite à travers le temps, ou si elles sont des impostures. Et je rejette les impostures communautaires, parce qu'il en existe. Mais je respecte les communautés qui, à travers plusieurs générations, se sont construit des règles, ont structuré leur autorité, le règlement des litiges, et sont d'ailleurs, en général très, très démocratiques par l'exercice collectif de la décision, par le rendu public des jugements sur des litiges.

Il existe donc et dans la société française au sens géographique et institutionnel large, il existe de vraies communautés parce qu'il en existe chez moi en Guyane, qu'il en existe en Nouvelle Calédonie, qu'il en existe en Polynésie. Il existe donc des communautés et, souvent les Français l'ignorent mais surtout les autorités semblent l'ignorer, il existe une citoyenneté multiple dans le droit français : la citoyenneté française mais qui, partiellement, se décline en citoyenneté calédonienne et en citoyenneté polynésienne. C'est à dire que la nationalité et la citoyenneté, dans le droit français déjà, ne sont pas des concepts absolument équivalents.

Cette réflexion, en tout cas cet état de fait, est tout à fait intéressante pour notre réflexion sur l'altérité, sur la différence. Comment traite-t-on la différence dans cette République une et indivisible, qui n'a jamais prétendu qu'elle était uniforme ? Comment traite-t-on la différence et comment traduit-on cette différence dans les textes ? Et la réponse nous intéresse, nous femmes, parce que la première différence c'est la nôtre. Faire comprendre à ceux qui ont le pouvoir et la culture du pouvoir, qu'il y a deux sexes, cela paraît enfantin, évident et manifeste.

Mais les convaincre qu'il y a bien deux sexes, que le pouvoir doit se partager, que la décision doit se partager, et que par conséquent, il n'y a pas de sous-citoyen. Il n'y a pas de sous-citoyenne. Il n'y a pas d'êtres inférieurs et leur dire tranquillement mais sans sourciller, leur dire que nous allons poursuivre les conquêtes féminines, que nous n'aurons de cesse d'observer la stricte égalité des hommes et des femmes, de l'observer ici et de la répandre ailleurs. C'est une obligation morale de notre génération.

Donc en tant que femmes, nous avons encore un magnifique chantier devant nous, toutes générations confondues, avec notre expérience avec notre innocence aussi, pas la mienne mais celles de jeunes filles comme celles que je vois ici, nous avons ce magnifique chantier et le contexte le plus favorable pour nous, c'est bien celui d'une société laïque. Eh oui, la France est résolument une République laïque, elle appartient aux agnostiques, aux athées, aux chrétiens, aux juifs, aux musulmans. J'ai délibérément omis les animistes et j'ai prudemment choisi l'ordre alphabétique. Mais la France est aussi une République sociale étant une République laïque, elle garantit la liberté de conscience et la liberté de croyance. Mais elle est aussi une République sociale, c'est à dire qu'elle ne peut s'accommoder des injustices qui s'élargissent, des inégalités qui se creusent et s'amplifient. Elle ne peut rester indifférente à la rage qui parfois se manifeste.

Nous pouvons transformer les bruyantes dissonances du monde en une belle symphonie de fraternité. Merci. »